

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2024

CONTRE TOUTES LES FRAUDES AUX AIDES PUBLIQUES - (N° 447)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE47

présenté par
M. Cazenave, rapporteur

ARTICLE 4

I. – À l’alinéa 4, substituer aux mots :

« incluses dans »,

les mots :

« faisant l’objet de ».

II. – En conséquence, compléter le même alinéa par les mots :

« aux obligations déclaratives mentionnées à l’article L. 222-2 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.